2025-2

Envoyé en préfecture le 06/02/2025
Reçu en préfecture le 06/02/2025
Publié le
ID : 027-212705404-20250131-D2025_2-DE

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

CANTON DE VERNON

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

TEL : 02.32.52.12.94 TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
LE : 27/01/2025
DATE D'AFFICHAGE
LE : 07/02/2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 9
VOTES : 10

ABSENT(S) : 6
POUVOIR : 1

Séance du Vendredi 31 Janvier 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le vendredi trente et un janvier à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 27 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Héléna MARTINEZ, Maire.

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jean-Yves SCHROEYERS
ABSENTS EXCUSES : Claire ESPASA, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Jonathan PETIT (pouvoir donné à M. BEGUIN), Rémy PONT, Bénédicte VALLET.

Secrétaire de séance : Jean-Yves SCHROEYERS

Délibération : décision de ne pas utiliser le droit de préemption urbain lors de la vente des parcelles AB196-ZC121

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que Maître François JOUYET, Notaire, SAS BRAS DE SEINE – 6 Grande Rue - BP.5 – ECOS – 27630 VEXIN-SUR-EPTE est chargé d'établir un contrat de vente concernant un bien cadastré **AB196-ZC121.**

Conformément aux dispositions de la loi du 18 juillet 1985 relative au droit de préemption urbain, l'office notarial a adressé à la commune une déclaration d'intention d'aliéner afin de connaître si la commune envisage d'exercer son droit de préemption urbain.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain lors de cette vente.

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 31 janvier 2025

Le Maire, Héléna MARTINEZ.

MAIRIE DE STE GENEVIEVE-LES-GASNY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(EURE)

Signature du secrétaire de séance, M. SCHROEYERS